



AR PREFECTURE

046-200023737-20180705-21\_05\_07\_2018-DE  
Regu le 10/07/2018

## CONTRAT GRAND SITE OCCITANIE

CAHORS – VALLEE DU LOT

2018-2021



**Les collectivités et groupements en charge de l'exercice de la compétence tourisme :**

Le **Conseil Régional Occitanie** représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le **Conseil Départemental du Lot**, représenté par Monsieur Serge RIGAL, son Président,

La **Communauté d'Agglomération du Grand Cahors** représentée par Monsieur Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, son Président,

La **Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble** représentée par Monsieur Serge BLADINIERES, son Président,

**Les offices de tourisme (OT) en charge du service public touristique local sur le territoire du Grand Site :**

L'**OT de Cahors / Saint-Cirq-Lapopie / Vallée du Lot**, représenté par Monsieur Michel SIMON, son Président,

L'**OT de Lot-Vignoble**, représenté par Monsieur Jean-Marie OUSTRY, son Président,

**Les communes des cœurs emblématiques et sites de visite majeurs identifiés dans le présent contrat :**

La **Commune de Cahors** représentée par Monsieur Serge MUNTE, son Adjoint au Maire,

La **Commune de Saint-Cirq-Lapopie** représentée par Monsieur Gérard MIQUEL, son Maire,

La **Commune de Cabrerets**, représentée par Monsieur Dominique SEGOND, son Maire,

La **Commune de Puy-L'Evêque** représentée par Monsieur Serge GUERIN, son Maire,

**Les autres partenaires associés au dispositif :**

Le **Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Grand Quercy**, représenté par Monsieur Danielle DEVIERS, sa Vice-Présidente,

Le **Parc naturel régional (PNR) des Causses du Quercy**, représenté par Madame Catherine MARLAS, sa Présidente,

Le **Syndicat Mixte du Bassin du Lot (SMBL)**, représenté par Monsieur Jean-Jacques RAFFY, son Administrateur,

Vu le dispositif financier approuvé par la Commission Permanente de la Région Occitanie en date du 16 février 2018,

Vu la délibération de l'assemblée plénière du Département du Lot, en date du 25 juin 2018,

Vu la délibération du conseil communautaire du Grand Cahors, en date du 5 juillet 2018,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Vallée du Lot et du Vignoble, en date du 18 juin 2018,

Vu la délibération du comité de direction de l'OT de Cahors / Saint-Cirq-Lapopie / Vallée du Lot en date du 28 juin 2018,

Vu la délibération du comité de direction de l'OT Lot / vignoble en date du 21 juin 2018,

Vu la délibération du conseil municipal de Cahors, en date du 18 juin 2018,

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Cirq-Lapopie, en date du 18 juin 2018,

Vu la délibération du conseil municipal de Cabrerets, en date du 15 juin 2018,

Vu la délibération du conseil municipal de Puy-L'Evêque, en date du 27 juin 2018,

Vu la délibération du comité syndical du Grand Quercy en date du 27 juin 2018,

Vu la délibération du comité syndical des Causses du Quercy, en date du 9 juillet 2018,

Vu la délibération du comité syndical du Bassin du Lot, en date du 11 juillet 2018,

Vu les délibérations de la Région Occitanie sur :

- le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs lors de l'assemblée plénière en date de 30 juin 2017,
- l'appel à projets Grands Sites Occitanie (GSO) en commission permanente du 7 juillet 2017,
- la sélection de la première vague des GSO en commission permanente le 15 décembre 2017,
- la sélection de la deuxième vague des GSO en commission permanente du 13 avril 2018,

Il est convenu ce qui suit :

### **Préambule :**

---

Dans un contexte de vive concurrence, la politique régionale pour le tourisme se mobilise autour de deux enjeux majeurs : la structuration et la qualification de l'offre touristique régionale et le renforcement de l'attractivité du territoire.

La région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée dispose de nombreux sites patrimoniaux, culturels, naturels et historiques de forte notoriété qui concourent fortement à sa qualité et à son identité. Du fait de leur « capital image exceptionnel », ces sites constituent des éléments de promotion et d'attractivité majeurs pour les clientèles nationale et internationale et contribuent au développement et au rayonnement des territoires dans lesquels ils s'inscrivent. De plus, par l'activité qu'il génère, le patrimoine est source de développement et d'emploi pour de nombreux secteurs : tourisme, bâtiment, restauration d'art, recherche...

La Région a donc décidé de s'appuyer sur les sites culturels, patrimoniaux, historiques, naturels, exceptionnels afin de structurer au sein du territoire régional des destinations touristiques majeures. Pour encourager la fréquentation touristique toute l'année, il convient de développer ou de moderniser une offre (équipements, aménagements...) qui aura un fort potentiel d'attractivité et une capacité à générer des retombées économiques et des emplois sur les territoires concernés dans le respect des populations, de l'environnement, des paysages et de la biodiversité.

C'est l'orientation 1 du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, validé en juin 2017, sur la qualité des territoires et des entreprises, un enjeu d'innovation et d'internationalisation ; la priorité 5 : structurer les destinations touristiques majeures en Occitanie ; l'action 1 organiser une offre d'excellence dans les GSO.

Afin de s'adresser à l'identique à l'ensemble du territoire régional, un appel à candidatures a été lancé en juillet 2017 sur la base d'un cahier des charges clair permettant à chacun des sites candidats de postuler à l'attribution de ce label dans des conditions d'équité sur la base de paramètres objectifs (attractivité, notoriété, outils de gestion, offre patrimoniale, culturelle et naturelle, structuration de l'OT et de l'offre touristique...).

Les territoires labellisés GSO ont été appelés à formaliser un projet stratégique transversal sur 4 ans (tourisme, médiation culturelle, patrimoine, environnement) qui répond aux attentes des visiteurs, locaux, régionaux, nationaux et internationaux et aux capacités du territoire à le mettre en œuvre. Ce projet, qui doit faire la part belle à l'innovation, concerne le cœur emblématique du GSO mais prend aussi en considération sa zone d'influence territoriale.

### **Objectifs politique « Grands Sites Occitanie » :**

---

La politique des GSO a pour objectifs :

- de favoriser le développement de l'activité au sein des territoires,
- de pérenniser et créer des emplois dans les secteurs du tourisme, de la culture et de l'environnement,
- de développer la notoriété et l'attractivité de la destination Occitanie en prenant appui sur les sites touristiques, naturels et culturels de forte notoriété, la promotion de la destination de la Région OCCITANIE/Sud de France sur les marchés étrangers, français et de proximité,
- de développer une dynamique de préservation, de valorisation, de médiation culturelle et patrimoniale dans les cœurs emblématiques des GSO,
- d'innover dans les nouvelles approches artistiques, numériques et ludiques du patrimoine,
- de structurer l'offre avec l'amélioration de la qualité de l'accueil, des services, des produits et des aménagements afin que le séjour sur le site soit à la hauteur des attentes des visiteurs,
- d'organiser une démarche concertée entre acteurs de la culture, du tourisme et de l'environnement dans la valorisation des GSO,
- d'inciter les visiteurs à découvrir les sites et les produits de son territoire environnant ainsi que les autres GSO de la région Occitanie,
- de favoriser l'appropriation du patrimoine des GSO par les habitants de la Région et les acteurs touristiques et culturels afin d'en faire les ambassadeurs de notre territoire régional,
- de préserver la qualité de vie des habitants de la région et de chaque territoire concerné.

### **ARTICLE 1 - Objet :**

---

Le présent contrat a pour objet :

- d'organiser et de formaliser le partenariat entre la Région Occitanie, le Département du Lot, et le GSO de « Cahors - Vallée du Lot » ainsi que son inscription dans le Réseau GSO ;
- d'identifier le ou les cœurs emblématiques, les lieux de visite majeurs et la zone d'influence ;
- de définir le projet de développement du cœur emblématique et du territoire et une feuille de route répondant à la stratégie sur 4 ans, indiquant les principaux investissements.

## **ARTICLE 2 Constitution du Grand Site Occitanie « Cahors - Vallée du Lot »**

---

Le GSO « Cahors - Vallée du Lot » est constitué :

- de plusieurs cœurs emblématiques (dont les périmètres incluant les sites patrimoniaux remarquables ou SPR existants ou envisagés sont cartographiés en annexe) : Cahors, Saint-Cirq-Lapopie et Puy-L'Evêque ;
- de lieux de visite majeurs à billetterie : le centre de préhistoire et la grotte du Pech Merle à Cabrerets ; le Musée Henri-Martin ;
- L'ensemble cathédrale Saint-Etienne, le Pont Valente et la maison de l'eau à Cahors ;
- des autres équipements touristiques : la Plage aux Ptérosaures de Crayssac, le Chemin de Halage de Bouziès ; la future Maison du Tourisme et du Vignoble de Puy-L'Evêque ;
- d'un périmètre d'influence : les territoires de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et de la Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble.

## **ARTICLE 3 – Synthèse du projet stratégique sur le cœur emblématique et sur la zone d'influence territoriale du Grand Site Occitanie « Cahors - Vallée du Lot » :**

### **3.1 – Cohérence de la démarche avec les outils existants**

---

Le projet GSO doit s'inscrire dans une démarche exemplaire de développement durable et d'innovation et doit intégrer les données relatives :

- au projet de préservation et de valorisation du patrimoine du cœur emblématique du GSO, dont l'état sanitaire du patrimoine. Concernant le territoire du Grand Cahors, les missions menées par la ville de Cahors (inventaire, gestion du patrimoine bâti, médiation Ville d'art et d'histoire ou VAH) pourront être étendues à ce territoire, (cf. notamment la délibération du conseil communautaire du Grand Cahors en date du 28 mars 2018 autorisant le dépôt de sa candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire » ou PAH) ;
- à la stratégie de médiation du patrimoine culturel ou naturel prenant en compte les nouvelles approches de valorisation du patrimoine dans les lieux de visite majeurs, en particulier la démarche labellisation PAH, le projet de site pour la Plage aux ptérosaures (aménagement muséographique à l'étude), les projets culturels et scientifiques des musées Amédé Lemozi à Pech Merle (Cabrerets) et Henri-Martin à Cahors ;
- à la stratégie territoriale de développement culturel et touristique concernant le cœur emblématique et la zone d'influence formalisée dans le futur Projet Culturel de Territoire du Grand Cahors (approuvé à l'automne 2018), le Schéma de Développement Economique et Touristique du Grand Cahors (approuvé le 28 mars

2018) et le Schéma Local de Développement Touristique de la communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble ;

- à l'amélioration de la qualité de l'accueil dans le cadre des démarches qualité menées par l'Agence départementale du tourisme (ADT) du Lot, relayées par l'OT de Cahors / Saint-Cirq-Lapopie / Vallée du Lot et l'OT Lot Vignoble ;
- à l'incitation des visiteurs à découvrir le territoire à partir des cœurs emblématiques et le renvoi vers les autres GSO de proximité ou concernés par les thématiques patrimoniales et touristiques dans le cadre des démarches d'accueil et d'information des visiteurs des OT de Cahors / Saint-Cirq-Lapopie / Vallée du Lot d'une part et Lot vignoble d'autre part ;
- à l'appropriation de la politique des Grands Sites par leurs habitants et acteurs touristiques et culturels afin d'en faire les ambassadeurs ;
- aux facteurs d'innovation dans le projet touristique et culturel ;
- aux outils de gestion des cœurs emblématiques : les SPR existants (Cahors, Puy-L'Evêque) et envisagés (Saint-Cirq-Lapopie).

| Outils de gestion pour un Cœur emblématique                                                                        | date d'obtention/réalisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Prévu en action prioritaire dans feuille de route stratégique                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Site patrimonial remarquable SPR (Loi LCAP)                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cahors : obtenue en 1972 ; plan de sauvegarde et mise en valeur (PSMV) en 1988 révisé en 2009-2014 et approuvé en 2017</li> <li>▪ Puy-L'Evêque : zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) obtenue en 1995</li> </ul>                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Saint-Cirq-Lapopie : Site Patrimonial Remarquable (SPR) type Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) à l'étude incluant le périmètre de la zone de co-visibilité sur la commune de Tour de Faure</li> <li>▪ Puy L'Evêque : démarche pour un PVAP à l'étude</li> </ul> |
| UNESCO                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bien numéro 868 inscrit en 1998 au titre du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plan de Gestion à formaliser</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Schéma directeur urbain comprenant plan de référence/charte esthétique/ Charte paysagère architecturale et urbaine | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cahors : Etudes CAUE et traductions dans le règlement du PSMV</li> <li>▪ Saint-Cirq-Lapopie : Etudes CAUE, Programme global de requalification de la voirie et d'aménagement des espaces publics</li> <li>▪ Puy L'Evêque : anciennes études AVAP, études CAUE et aménagements soumis à l'avis de l'ABF</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Règlement local de publicité (RLP)                                                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ RLP existant Cahors, Labastide-Marnhac, Le Montat</li> <li>▪ Puy L'Evêque et Saint-Cirq-Lapopie : sans objet</li> </ul>                                                                                                                                                                                           | A l'étude                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Règlement enseignes                                                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cahors : « charte » existante</li> <li>▪ Saint-Cirq-Lapopie : Arrêté de règlement des enseignes et pré enseignes en exécutoire depuis avril 2013</li> <li>▪ Puy-L'Evêque : sans objet</li> </ul>                                                                                                                  | Puy l'Evêque ; à réaliser                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Plan de déplacement urbain (PDU) pour les villes ou un plan de déplacement pour les villages                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Schéma directeur signalétique touristique et patrimoniale                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cahors : mise en œuvre en 2011 dans le cadre des ex Grands sites Midi-Pyrénées</li> <li>▪ Saint-Cirq-Lapopie : en cours</li> </ul>                                                                                                                                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cahors : Signalétique par édifice, à compléter par plaques sur sites majeurs</li> <li>▪ Puy-L'Evêque : à réaliser</li> </ul>                                                                                                                                                                 |
| Espace Naturel Sensible (ENS)                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mont-Saint-Cyr</li> <li>▪ Vallée de la Masse</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |



### 3.1 – Projet global de la destination

---

La formulation d'un projet de GSO à l'échelle des intercommunalités du Grand Cahors et de la Vallée du Lot et du Vignoble s'inscrit dans une ambition partagée pour faire de ce territoire une destination touristique à part entière et se donner à terme les moyens d'une gouvernance et d'un plan d'actions à la hauteur de son attractivité.

#### > Consolider le positionnement et accroître la lisibilité de la destination

Pour être en capacité de promouvoir une offre cohérente à même de générer une dynamique de séjours performante et pérenne, la question de la taille critique de la destination est au cœur des enjeux du développement touristique des territoires. En bénéficiant d'une organisation touristique renouvelée, la mise en œuvre d'une stratégie conjointe en matière de promotion touristique autour de l'identité d'un Grand Site « Cahors - Vallée du Lot » sera donc l'occasion d'accroître la visibilité de cette destination autour de l'émergence d'une marque à fort potentiel en tant que porte d'entrée des touristes français et étrangers vers l'offre touristique régionale. En conjuguant les complémentarités de ces deux territoires, la zone d'influence de ce Grand Site disposera d'un potentiel de près de 35 000 lits touristiques et se positionnera ainsi comme la seconde destination du Département derrière la Vallée de la Dordogne.

#### > Favoriser le partage et la redistribution des flux de visiteurs

À l'heure où les communautés locales manifestent un rejet croissant pour le phénomène touristique dans les destinations mondiales à plus forte intensité, il convient de maintenir un certain niveau de vigilance sur la gestion des flux touristiques et leurs conséquences potentielles en matière de dégradations des sites et d'affectation de la qualité de l'expérience touristique vécue par les visiteurs.

Les études de notoriété et d'image menées localement ont souligné que le caractère préservé et authentique du Lot constituait l'un de ses principaux atouts évoqués par les enquêtés. Face aux perspectives d'évolution du tourisme à l'échelle mondiale, la maîtrise de la fréquentation touristique constitue donc un enjeu stratégique pour préserver les atouts concurrentiels de la destination et maintenir un tourisme de qualité, en harmonie avec l'identité du territoire et de ses habitants.

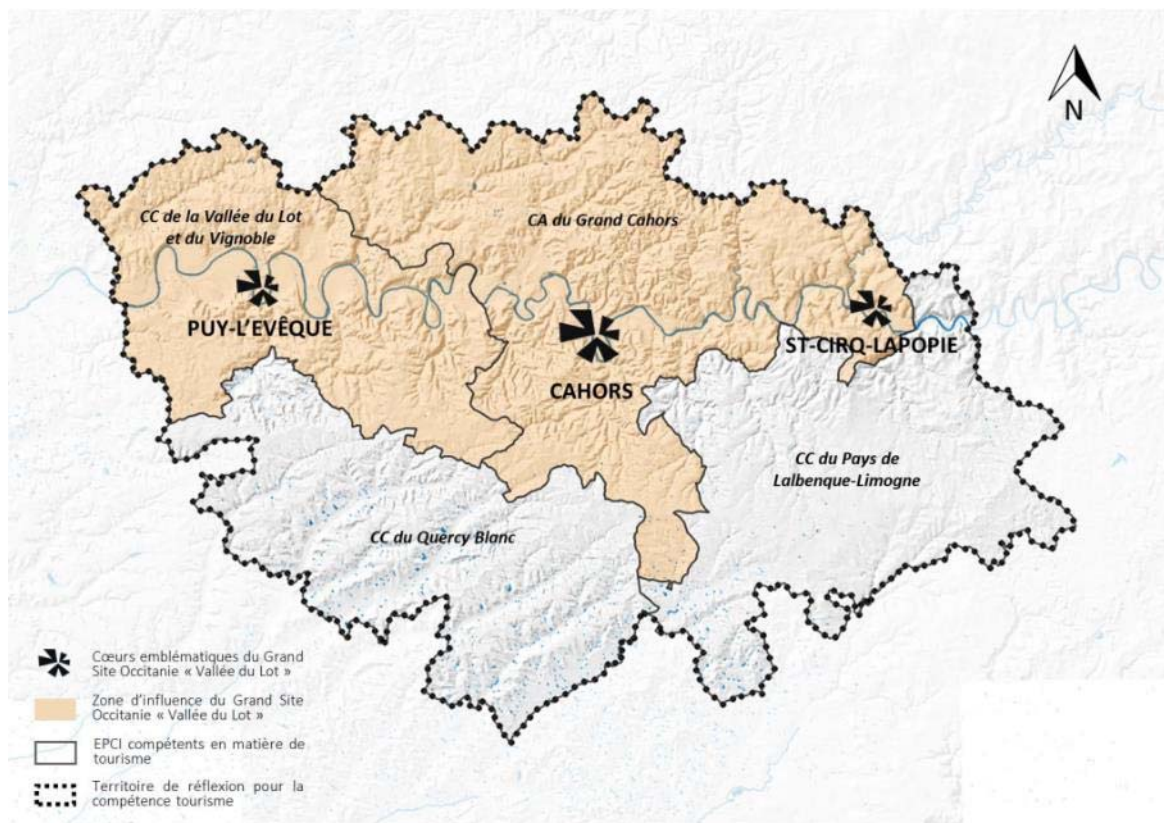
En favorisant une démarche centrée sur une logique de destination, c'est précisément dans cette perspective que s'inscrit la candidature de la Vallée du Lot. Elle permettra de générer une meilleure redistribution des flux dans l'espace et dans le temps à travers une démarche de promotion globale au sein de laquelle les espaces et lieux de visite plus confidentiels bénéficieront de la notoriété des sites les plus prisés.

#### > Mutualiser les moyens pour une destination plus performante

Forts de leurs atouts respectifs et de leurs complémentarités, les deux intercommunalités de la zone d'influence du Grand Site envisagent ce projet comme un point de départ vers une mutualisation de leurs actions en matière de développement touristique. Conscientes des bénéfices potentiels d'un tel rapprochement, les intercommunalités voisines du Quercy Blanc et du Pays de Lalbenque Limogne ont manifesté leur intérêt pour se joindre à ce projet et participer à une réflexion collective sur les modalités de mutualisation de tout ou partie de leur compétence tourisme à cette nouvelle échelle.

L'ambition que partagent aujourd'hui ces territoires réside dans l'opportunité d'élaborer ensemble un véritable projet de destination, conjuguant les atouts du futur Grand Site « Cahors - Vallée du Lot » avec les complémentarités qui les unissent. Le patrimoine, l'itinérance, l'œnotourisme, le géo-tourisme ou encore la gastronomie constituent

autant d'éléments emblématiques à valoriser dans le cadre d'une démarche intégrée et globale.



En étudiant les modalités concrètes de mutualisation de leurs moyens, l'enjeu consiste à évaluer dans quelle mesure, à budget maîtrisé, une telle organisation pourrait permettre de gagner en efficacité en matière de promotion et de communication et d'investir de nouveaux champs d'actions dans les domaines aussi variés que le développement, le marketing stratégique ou encore le renforcement de la commercialisation de produits touristiques. Enfin, cette coopération serait gage d'une meilleure cohérence dans la mise en œuvre des projets d'aménagement touristique (infrastructures liées à la navigation, voie verte, signalétique, amélioration des espaces d'accueil touristique, aménagement des sites de loisirs).

### 3.2 – Stratégie déployée dans le cadre de la démarche Grand Site

La stratégie poursuivie consiste à s'appuyer sur la démarche « Grands Sites » afin d'orienter durablement le territoire vers un tourisme équilibré, créateur de valeurs et cohérent avec « l'esprit des lieux ». Point de départ vers un véritable projet de destination, ce plan d'actions s'articule autour de 4 grands axes.

#### > Consolider les principales composantes de l'offre « Grands Sites »

Ce premier axe est consacré aux investissements structurants destinés à atteindre puis maintenir un niveau d'excellence pour les composantes essentielles de l'offre « Grand Site ». L'attractivité de la Vallée du Lot repose sur une articulation étroite entre des éléments phares qui constituent le socle de sa notoriété et des éléments plus diffus et structurants qui permettent aux clientèles de pratiquer le territoire en tant que destination dans le cadre d'un séjour touristique. Pour consolider ce vertueux équilibre, il convient donc d'agir à un double niveau.



À l'échelle des **cœurs emblématiques et des sites de visite majeurs**, la démarche vise à poursuivre les actions de préservation et de mise en valeur des sites patrimoniaux et de leurs abords, mais aussi à favoriser la montée en qualité de l'offre pour qu'elle soit à la mesure de leur notoriété et réponde aux attentes des clientèles nationales et internationales. À cette fin, les orientations identifiées sont les suivantes :

- Poursuivre et développer les projets structurants d'aménagement et de requalification des espaces publics ;
- Consolider l'offre touristique à travers des services et équipements de qualité ;
- Renforcer les démarches de protection, de gestion et de mise en valeur du patrimoine ;
- Mettre à niveau l'offre de visite et améliorer la gestion des flux des sites touristiques majeurs.

À l'échelle de la **zone d'influence**, l'enjeu réside dans le développement d'une offre complémentaire qualitative et structurée dans une logique de réseau afin que les sites de visites et les cœurs emblématiques ne constituent pas qu'une simple étape pour des excursionnistes mais s'inscrivent dans une réelle dynamique de séjours. Cela concernera notamment :

- La valorisation des filières liées au terroir et la gastronomie locale, en particulier l'oénotourisme autour du vignoble de l'AOC Cahors ;
- La consolidation et la mise à niveau de l'offre autour du tourisme fluvial sur la rivière Lot ;
- Le développement et la promotion des pratiques touristiques d'itinérance cyclable, dans le cadre du projet de voie verte, et pédestre, autour du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle ;
- La mise en tourisme et l'interprétation du patrimoine en tant que filière d'excellence du territoire ;
- L'accompagnement au développement et à la structuration de l'offre en activités et loisirs de pleine nature.

#### **> Renforcer le rayonnement et l'attractivité de la destination**

En dépit d'une offre complète, très diversifiée et plutôt qualitative, la destination peine encore à se démarquer dans l'espace touristique régional et éprouve une difficulté à faire émerger une identité propre et singulière. Cet axe vise donc à doter la destination d'une meilleure visibilité et de renforcer l'efficacité de ses stratégies de promotion :

- Améliorer la connaissance des clientèles, mieux cibler les marchés stratégiques à conquérir et formaliser le cadre d'action au sein d'un plan marketing ;
- En s'appuyant sur le formidable effet levier de l'identité « Grands Sites », inscrire la destination dans une stratégie de marque fédératrice à même de générer un lien émotionnel et un sentiment d'appartenance auprès des communautés de visiteurs et d'habitants ;
- Soutenir des événements de rayonnement régional et national à fort capital identitaire présentant un potentiel en tant que motif de séjour pour de nouvelles clientèles, en particulier durant l'intersaison.

#### **> Accompagner l'adaptation de l'offre aux nouveaux standards de consommation**

Dans un marché touristique global en constante évolution, la concurrence exacerbée entre destinations nécessite de poursuivre les efforts en matière d'adaptation de l'offre. Ce troisième axe s'adresse en particulier aux actions transversales destinées à impulser une culture de la qualité et du digital dans l'écosystème touristique local :

- Diffuser localement une culture de l'accueil et de la qualité dans les OT et en direction des hébergeurs et des prestataires autour de la marque GSO et du label Qualité Tourisme ;
- Se doter d'une stratégie numérique ambitieuse exploitant les nouveaux usages du digital au service de l'accueil, de la diffusion des flux touristiques et de la médiation du patrimoine ;
- Adapter et dynamiser l'offre d'hébergements en soutenant les secteurs fragilisés, en favorisant son adaptation et l'émergence de produits complémentaires ;
- Améliorer l'accueil des publics en situation de handicap à travers une accompagnement à l'adaptation de l'offre, la création de supports de visite adaptés et l'aménagement des sites d'accueil.

#### **> Piloter la démarche « Grands Sites » et optimiser les modalités de gouvernance**

La gouvernance du dispositif Grand Site constitue un aspect crucial qui conditionne la capacité de la destination à répondre de façon coordonnée aux enjeux du tourisme dans son territoire. Cela implique :

- D'assurer le suivi régulier du dispositif et d'organiser le pilotage des instances d'animation du Grand Site ;
- De se doter d'une structuration touristique efficace à travers l'identification des formes d'organisation les plus adaptées pour un pilotage performant de la destination ;
- De monitorer la performance touristique du territoire et évaluer le plan d'actions en développant des outils d'observation, de veille et d'intelligence économique reposant sur l'acquisition de données systématiques.

Cf. convention entre l'OT de Cahors / Saint Cirq Lapopie / Vallée du Lot et l'OT Lot / Vignoble.

#### **ARTICLE 4 – Feuille de route (programme d'actions) du Grand Site « Cahors - Vallée du Lot » sur la période 2018/2021 et méthodologie proposée :**

Afin de réaliser le projet stratégique, le GSO « Cahors - Vallée du Lot » établit une feuille de route prévisionnelle sur la période 2018/2021, présentée à titre indicatif en annexe 1.

Cette feuille de route fera l'objet d'une présentation annuelle à la Région (lors d'un comité d'audition régional) qui se déroulera dans la première quinzaine de septembre. Chaque GSO sera reçu individuellement. Il présentera devant les membres du comité le bilan de l'année en cours et les priorités de l'année N+1, ainsi que les budgets prévisionnels afférents. Un document synthétique de ces présentations sera adressé à la Région en amont.

Ce comité d'audition associera notamment les services du département et de l'Etat.

Une analyse par la Région et par le département sera réalisée au regard des maquettes budgétaires et des dispositifs propres à chaque collectivité ou groupement.

Par souci de cohérence globale, la feuille de route doit distinguer 2 volets :

- un volet investissement, en précisant les études/opérations sur les cœurs emblématiques et les lieux de visite majeurs ;
- un volet sur le dispositif d'animation du GSO répondant à la stratégie globale.

Des études/opérations hors contrat GSO faisant appel à d'autres dispositifs de droit commun pourront être signalées si elles concourent à la cohérence d'ensemble.

Chaque demande de subvention fera l'objet d'un dépôt de dossier et d'une instruction spécifique.

## **ARTICLE 5 - Organisation de la gouvernance du Grand Site Occitanie :**

---

Collectivité chef de file du GSO : Communauté d'Agglomération (CA) du Grand Cahors

Chef de projet de la collectivité qui a autorité sur les services concernés : Christophe VACHET, Directeur Général des Services, CA du Grand Cahors

Et chef de file technique associé : l'OT de Cahors / Saint-Cirq-Lapopie / Vallée du Lot

Equipe d'ingénierie dédiée à l'échelle du territoire :

- Aurélien MASSY, Directeur du Développement, CA du Grand Cahors ;
- Céline JULIEN, Directrice de l'Attractivité, CA du Grand Cahors ;
- Magali GOSSE, Directrice de la Prospective, CA du Grand Cahors ;
- Anne-Laure CZAPLA, Directrice des Affaires Culturelles, Ville de Cahors ;
- Emily HAUCK, Chargée de politiques contractuelles, CA du Grand Cahors ;
- Gabriel FABLET, Chef de Service Développement Touristique, CA du Grand Cahors ;
- Laure COURGET, Conservatrice en chef du patrimoine, Ville de Cahors ;
- Nathalie LAPORTE, Directrice Aménagement et Urbanisme, CC de la Vallée du Lot et du vignoble ;
- Clémence PAYROT, Directrice de l'OT Cahors, Saint-Cirq-Lapopie, Vallée du Lot ;
- Sarah CROZEMARIE, Directrice de l'OT Lot Vignoble.

Le comité GSO transversal est composé des représentants des structures signataires du contrat et associera l'ensemble des acteurs institutionnels concernés par le projet (culture, tourisme, environnement, urbanisme...) à l'échelle locale, intercommunale, territoriale, départementale, régionale et nationale (DRAC, ABF, DREAL ...). Il a pour objectif de fédérer les acteurs signataires du contrat autour d'un projet partagé et de définir, coordonner, suivre et évaluer les programmes d'actions définis.

## **ARTICLE 6 - Les obligations des « Grands Sites Occitanie »**

---

Les cosignataires titulaires du Contrat de Grand Site « Cahors - Vallée du Lot » sont invités à s'engager dans le Réseau GSO et à respecter les principes suivants :

### **6.1 - Obligations générales**

---

Les membres du réseau GSO s'engageront à respecter le règlement intérieur du label et notamment :

- développer une dynamique de préservation, de valorisation et de médiation culturelle et patrimoniale du cœur emblématique du GSO et des éléments constitutifs du caractère remarquable du site,
- définir et mettre en œuvre une stratégie de développement durable touristique sur le site et son territoire environnant auquel il est naturellement lié,
- mettre en œuvre une démarche qualité partagée par l'ensemble des acteurs concernés, avec l'appui de la Région, pour toutes les composantes liées à la visite du site ou aux séjours dans le site et dans le territoire environnant,

- se doter d'une organisation appropriée du réceptif sur l'ensemble du territoire (OT 1<sup>ère</sup> catégorie, démarche qualité tourisme, labellisation tourisme handicaps...)
- développer un réseau local d'ambassadeurs (acteurs touristiques, habitants...),
- mettre en œuvre une démarche concertée entre acteurs de la culture, du tourisme et de l'environnement pour la valorisation des GSO
- inciter les visiteurs à découvrir les sites et produits de son territoire environnant ainsi que les autres GSO,
- participer obligatoirement aux actions du réseau régional GSO dans les domaines suivants : utilisation et respect de la charte graphique, démarches qualité, rencontres et formations (journées techniques, centre de ressources...), participation aux actions de promotion engagées par la Région et son opérateur, le Comité Régional du tourisme et à l'élaboration des outils correspondants (photothèque, vidéothèque, rédactionnels, banques de données), observatoire économique (communication des données qualifiées et indicateurs de suivi à l'observatoire régional...),
- établir une convention de partenariat (et la joindre en annexe) entre le chef de file de la candidature Grand Site, l'OT 1<sup>ère</sup> catégorie référent et les autres OT 1<sup>ère</sup> catégorie sur la zone d'influence, définissant les rôles et les moyens de chacun pour la mise en œuvre du projet.

## **6.2 Obligations particulières**

---

### **Les Offices de Tourisme référents des « Grands Sites Occitanie » devront :**

---

- maintenir les conditions d'éligibilité durant toute la durée du contrat,
- installer, dans les OT, les outils régionaux, veiller à leur entretien et à leur bon fonctionnement ; signaler à la Région tout dysfonctionnement, contracter toutes les assurances nécessaires en lien avec l'accueil des publics,
- conduire les actions de communication et de promotion du site en partenariat et en cohérence avec celles menées aux échelons régional (Comité Régional du Tourisme), départemental (Comité Départemental du Tourisme) ou territorial (Parc naturel régional) ou autre territoire infra départemental qui dispose des arguments pour développer une stratégie de développement touristique en veillant à attribuer son appartenance géographique à la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée et au département concerné,
- valoriser la marque GSO et l'ensemble du réseau régional en y faisant référence sur l'ensemble des supports de communication produit par le site (brochures d'information, lettres, enseignes, dossiers de presse...) et ce, sur la base de la charte de communication spécifique GSO,
- se doter d'une stratégie digitale, d'un site Internet multi langues performant et d'outils de mobilité, conformes au cahier des charges établi à l'échelon régional en partenariat avec les partenaires départementaux (Comités Départementaux du Tourisme) et participer à une stratégie commune de fabrication, d'accès et d'utilisation des informations et des images (photos, vidéos...) ; fournir les statistiques Google analytics au Comité Régional du Tourisme,
- animer les réseaux d'acteurs locaux qualifiés (notamment les hébergements classés, les restaurants labellisés, les prestataires agréés d'activités culturelles, sportives et touristiques) et en faire des ambassadeurs du label GSO : développement de stratégies et ateliers numériques, sensibilisation aux valeurs du label et diffusion des outils de communication GSO,

- fournir les données qualifiées et indicateurs de suivi du dispositif GSO chaque année à la Région, en liaison avec les observatoires économiques départementaux et régional,
- s'inscrire dans une démarche de qualité et de professionnalisme, et pour les aménagements d'OT et d'espaces d'interprétation, en s'appuyant sur les principes directeurs régionaux,
- promouvoir auprès des visiteurs de l'OT, les autres GSO et les territoires environnants par :
  - l'accueil et l'animation d'un espace dédié aux autres GSO de la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée, mais aussi les arguments culturels, touristiques et les événementiels des territoires concernés,
  - la sensibilisation et la formation du personnel d'accueil pour être en capacité de répondre à toute demande d'information relative à ces sites et de susciter l'envie de les découvrir.

**Les lieux de visite majeurs (sites historiques ou musées) identifiés dans le cadre des contrats régionaux devront :**

---

- pour les cas particuliers de lieux de visite, hors périmètre GSO, prévoir une convention de partenariat,
- s'engager dans le plan qualité régional,
- fournir les indicateurs de suivi du dispositif GSO, (dont fréquentations et statistiques Google analytics) à l'observatoire régional,
- promouvoir le réseau GSO dans leurs outils de communication et ce, sur la base de la charte de communication spécifique GSO,
- sensibiliser le personnel d'accueil pour inciter les visiteurs à découvrir l'offre culturelle de proximité et les autres GSO,
- mettre en œuvre un tableau de bord permanent sur les publics avec l'accompagnement du Comité Régional du Tourisme Occitanie.

**Pour les sites patrimoniaux culturels, exigences professionnelles liées à la médiation dans les cœurs emblématiques :**

- mobiliser les connaissances scientifiques accumulées par l'inventaire régional quand elles existent et conduire un travail de médiation afin de les adapter aux différents publics,
- Innover dans la valorisation du patrimoine par de nouvelles approches ludiques, numériques, artistiques,
- recrutement de professionnels de la médiation du patrimoine et du numérique,
- recours à des guides conférenciers agréés pour les visites,
- traduction des outils de médiation patrimoniale en 3 langues minimum, participation de l'équipe de médiation aux formations régionales (du réseau grands sites, du service de l'inventaire...),
- formations / sensibilisation à destination des résidents qui le souhaitent (ambassadeurs).



**Les lieux de visite devront être dotés dans les 3 ans :**

- d'un projet scientifique et culturel (PSC, pour les musées de France) ou d'un schéma directeur (pour les sites historiques classés) ou d'une synthèse des deux pour un site double historique et musée, et intégrant une stratégie de développement touristique, définie avec les acteurs du tourisme,
- d'une stratégie numérique digitale au service du projet patrimonial, (site internet de qualité, contenus sur parcours de visite, réseaux sociaux, e-réputation) définie avec les acteurs du tourisme et obligatoirement en lien avec le site internet GSO,
- d'un parcours de visite intégrant de nouvelles approches numériques, immersives, ludiques ou artistiques et en 3 langues minimum.

**Les équipements culturels, grands événementiels identifiés dans le cadre des contrats régionaux devront :**

- produire des événementiels valorisant le cœur emblématique du GSO, dans le cadre de leur programmation,
- inscrire un événementiel dans le cadre d'une programmation collective envisagée à l'échelle du réseau régional,
- promouvoir le réseau GSO dans leurs outils de communication et ce, sur la base de la charte de communication spécifique GSO,
- se doter d'une stratégie digitale définie avec les acteurs du tourisme, (site internet, contenus culturels, réseaux sociaux, e-reputation...) obligatoirement en lien avec le site internet du GSO.

**Les anciens sites naturels labellisés au titre des ex-Grands Sites Midi-Pyrénées devront :**

- s'engager dans la démarche Grand Site de France s'ils répondent aux critères de la démarche nationale et après l'acceptation de la candidature GSO.

**ARTICLE 7 - Les outils et projets régionaux déployés**

---

**7.1 Les outils déployés par la Région pour le label « Grands Sites Occitanie » sont les suivants :**

---

- la marque : la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est propriétaire de la marque semi-figurative déposée auprès de l'INPI « Grands Sites Occitanie » comportant la dénomination et le logo,
- la charte graphique et ses conditions d'utilisation,
- les outils de communication régionaux mis à disposition par la Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée ; les outils et supports numériques et prints, plv...,
- les campagnes de promotion, nationales et internationales.

**7.2 Par ailleurs, la région réalisera des projets collectifs dans le cadre du réseau « Grands Sites Occitanie », à titre d'exemples :**

---

- les journées techniques d'échanges de bonnes pratiques, séminaires, formations...,
- les rencontres du réseau GSO,

- l'observatoire de l'offre et de la demande, l'évaluation du dispositif GSO,
- le plan qualité,
- et autres projets collectifs....

### **7.3 Appui en ingénierie sur les projets GSO**

---

La direction régionale du tourisme et du thermalisme et ses partenaires pourront apporter une aide dans la mise en œuvre des projets structurants identifiés dans le cadre des contrats.

Les signataires du contrat GSO veilleront à associer la Région en amont de la réalisation des projets.

### **ARTICLE 8 - Intervention financière de la Région**

---

La Région Occitanie apportera son soutien financier au regard des critères du dispositif Equipements touristiques structurants « Grands Sites Occitanie » adoptés par la Commission Permanente du 16 février 2018 mais également au titre des dispositifs de droit commun intervenant sur le cœur emblématique du « Grand Site Occitanie » ou sur les projets relevant de sa zone d'influence.

### **ARTICLE 9 - Intervention financière du Département :**

---

L'intervention financière du Département s'inscrit dans les axes stratégiques du schéma départemental du tourisme lotois. Dans le respect des priorités et objectifs définis par ce schéma, le Conseil départemental pourra intervenir sur les différentes opérations inscrites au contrat au travers de son fonds d'aide pour les solidarités territoriales (FAST).

Par ailleurs, il contribuera à l'amélioration et au développement du GSO par sa participation à hauteur de 50% du financement du futur syndicat mixte des voies vertes du Lot, en charge d'une infrastructure touristique majeure sur ce territoire.

### **ARTICLE 10 – Durée :**

---

Le contrat est conclu pour une durée de 4 ans.

Il entrera en vigueur à compter de la date de sa signature par les parties.

Cette date sera, en tout état de cause, postérieure à la date à laquelle la délibération autorisant l'exécutif de la Région à le signer aura été rendue exécutoire.

### **ARTICLE 11 – Révision ou résiliation du contrat**

---

Le contrat peut être modifié par avenant entre les parties.

Les parties peuvent mettre un terme anticipé à la présente convention par lettre recommandée et respectant un préavis de 3 mois.

**A XXX**

**Le XXX**

**Carole DELGA**

**Serge RIGAL**

Présidente de la Région Occitanie

Président du Département du Lot

**Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE**

**Serge BLADINIERES**

Président de la CA du Grand Cahors

Président de la CC de la Vallée du Lot et du Vignoble

**Michel SIMON**

**Jean-Marie OUSTRY**

Président de l'Office de Tourisme de  
Cahors / Saint-Cirq-Lapopie / Vallée du Lot

Président de l'Office de Tourisme  
Lot / Vignoble

**Serge MUNTE**

**Gérard MIQUEL**

**Dominique SEGOND**

**Serge Guérin**

Adjoint au Maire de Cahors

Maire de Saint-Cirq-Lapopie

Maire de Cabrerets

Maire de Puy-L'Evêque

**Danielle DEVIERS**

**Catherine MARLAS**

**Jean-Jacques RAFFY**

Vice-Présidente  
du PETR Grand Quercy

Présidente du Parc Naturel Régional  
des Causses du Quercy

Administrateur du  
Syndicat mixte du Bassin du Lot

## Annexe 1 Feuille de route (programme d'actions donné à titre indicatif)

| Investissements sur cœurs emblématiques et lieux de visite identifiés dans le contrat, pouvant être appelé le dispositif financier GSO<br>voté en CP du 16 février 2018 |                    |                                                                                                                                              |                               |                      |                                                                               |                        |             |           |           |                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------|-----------|-----------|-----------------------------|
| Intitulé de l'objectif général                                                                                                                                          | Localisation       | Intitulé de l'opération                                                                                                                      | Maitre d'ouvrage              | Coût prévisionnel HT | Etat d'avancement (foncier / étude faisabilité)                               | Calendrier réalisation |             |           |           | Remarques                   |
|                                                                                                                                                                         |                    |                                                                                                                                              |                               |                      |                                                                               | 2018                   | 2019        | 2020      | 2021      |                             |
| Poursuivre et développer les projets structurants d'aménagement et de requalification des espaces publics                                                               | Cahors             | Piétonisation de la rue du Château du Roi                                                                                                    | Grand Cahors                  | 300 000 €            | à préciser                                                                    |                        | 300 000 €   |           |           |                             |
|                                                                                                                                                                         |                    | Aménagement de la Place Imbert                                                                                                               | Ville de Cahors               | 270 000 €            | à préciser                                                                    |                        | 270 000 €   |           |           |                             |
|                                                                                                                                                                         |                    | Aménagement Place Bessières                                                                                                                  |                               | 1 297 000 €          | programmé                                                                     |                        | 1 297 000 € |           |           |                             |
|                                                                                                                                                                         |                    | Aménagement rues secteur sauvegardé 2018                                                                                                     | Grand Cahors                  | 523 126 €            | programmé                                                                     | 523 126 €              |             |           |           |                             |
|                                                                                                                                                                         |                    | Aménagement rues secteur sauvegardé 2019                                                                                                     |                               | 750 000 €            | programmé                                                                     |                        | 750 000 €   |           |           |                             |
|                                                                                                                                                                         |                    | Réaménagement îlot du lavoir (espace public)                                                                                                 | Ville de Cahors               | 125 000 €            | À préciser                                                                    |                        |             | 125 000 € |           |                             |
|                                                                                                                                                                         |                    | Poursuite de l'opération façades                                                                                                             |                               | 200 000 €            | Programmé                                                                     | 200 000 €              | 200 000 €   | 200 000 € | 200 000 € |                             |
|                                                                                                                                                                         | Saint-Cirq-Lapopie | Programme de requalification des espaces publics et de la voirie                                                                             | Commune de Saint-Cirq-Lapopie | 2 870 000 €          | En cours                                                                      | 600 000 €              | 1 000 000 € | 850 000 € | 420 000 € | Non compris travaux sur RD8 |
|                                                                                                                                                                         | Puy-L'Evêque       | Etude paysagère, traitement des espaces publics et réflexion RLP                                                                             | Commune de Puy-L'Evêque       | 25 000 €             | Cahier des charges en cours                                                   | 10 000 €               | 15 000 €    |           |           |                             |
|                                                                                                                                                                         |                    | Requalification du circuit de visite de Puy-L'Evêque et signalétique                                                                         |                               | 20 000 €             | État des lieux du CAUE étude par Messieurs Broichot et Laizé à lancer en 2018 |                        | 20 000 €    |           |           |                             |
|                                                                                                                                                                         |                    | Recréation du chemin de halage et du belvédère sur la ville ancienne                                                                         |                               | 100 000 €            |                                                                               |                        |             |           | 100 000 € |                             |
|                                                                                                                                                                         |                    | Programme de requalification des espaces publics place du Rampeau RD 811 et théâtre de verdure                                               |                               | 80 000 €             |                                                                               |                        |             |           | 80 000 €  |                             |
|                                                                                                                                                                         |                    | Aménagement de la rue des Coustalous                                                                                                         |                               | 50 000 €             |                                                                               |                        | 50 000 €    |           |           |                             |
| Consolider l'offre touristique à travers des services et équipements touristiques de qualité                                                                            | Cahors             | Installation des bornes wifi en centre-ville                                                                                                 | Ville de Cahors               | 25 000€              | À préciser                                                                    | 25 000 €               |             |           |           |                             |
|                                                                                                                                                                         |                    | Halle couverte                                                                                                                               |                               | 315 000 €            | À préciser                                                                    |                        |             | 315 000 € |           |                             |
|                                                                                                                                                                         |                    | Remise en état des sanitaires publics (allées Fénelon, Halles)                                                                               |                               | 140 000 €            | Programmé                                                                     | 80 000 €               | 60 000 €    |           |           |                             |
|                                                                                                                                                                         |                    | Aménagement d'une aire de jeux pour enfants dans le périmètre du cœur emblématique de Cahors                                                 |                               | 200 000 €            | A préciser                                                                    |                        |             |           |           |                             |
|                                                                                                                                                                         |                    | Réhabilitation des quais des navettes - phase 2                                                                                              | Grand Cahors                  | 50 000 €             | Programmé                                                                     |                        | 50 000 €    |           |           |                             |
|                                                                                                                                                                         |                    | Aménagement centre de congrès Clément Marot                                                                                                  |                               | 270 000 €            | Programmé                                                                     | 270 000 €              |             |           |           |                             |
|                                                                                                                                                                         | Saint-Cirq-Lapopie | Projet muséographique de la maison André Breton                                                                                              | Commune de Saint-Cirq-Lapopie | A préciser           | A préciser                                                                    |                        |             |           |           |                             |
|                                                                                                                                                                         |                    | Mise en place d'un lieu d'accueil et de conférence en entrée de village (travaux de construction et d'aménagement hors acquisition foncière) |                               | 570 000 €            | À programmer                                                                  |                        |             |           |           |                             |
|                                                                                                                                                                         |                    | Mise en place de deux sanitaires publics automatiques                                                                                        |                               | 200 000 €            | Programmé                                                                     | 100 000 €              | 100 000 €   |           |           |                             |
|                                                                                                                                                                         | Cahors             | CIAP/espace valorisation chemin de Saint-Jacques                                                                                             | Ville de Cahors               | A définir            | À préciser                                                                    |                        |             |           |           |                             |

## AR PREFECTURE

046-200023737-20180705-21\_05\_07\_2018-DE  
Reçu le 10/07/2018

|                                                                                                   |                                                   |                                                                                                                                                                |                                 |             |                                                                   |             |           |           |          |  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------|-------------------------------------------------------------------|-------------|-----------|-----------|----------|--|
| Renforcer les démarches de protection, de gestion et de mise en valeur du patrimoine              |                                                   | Scénographie de la maison de l'eau                                                                                                                             |                                 | A définir   | À préciser                                                        |             |           |           |          |  |
|                                                                                                   |                                                   | Implantation d'une signalétique par édifice                                                                                                                    |                                 | 70 000 €    | À préciser                                                        |             |           | 70 000€   |          |  |
|                                                                                                   | Saint-Cirq-Lapopie                                | Démarche de préfiguration en faveur de la constitution d'un SPR (type AVAP)                                                                                    | Commune de Saint-Cirq-Lapopie   | 50 000 €    | À programmer                                                      |             |           |           |          |  |
|                                                                                                   |                                                   | Mise en place signalétique d'interprétation locale                                                                                                             |                                 | 50 000 €    | Programmé                                                         |             | 50 000 €  |           |          |  |
|                                                                                                   |                                                   | Confortement des ruines du château                                                                                                                             |                                 | 500 000 €   | À programmer                                                      |             |           |           |          |  |
|                                                                                                   | Puy-L'Evêque                                      | Aménagement et mise en accessibilité de la tour                                                                                                                | Commune de Puy-L'Evêque         | À préciser  | À préciser                                                        |             |           |           |          |  |
|                                                                                                   |                                                   | Création d'un "CIAP" éclaté structuration, organisation et animations des points d'interprétation dont Puy-L'Evêque                                            | CCVLV et EPIC                   | 60 000 €    | Étude en cours                                                    |             |           | 30 000€   | 30 000€  |  |
| Mettre à niveau l'offre de visite et améliorer la gestion des flux des sites touristiques majeurs | Plage aux Ptérosaures (Crayssac)                  | Scénographie du site                                                                                                                                           | Grand Cahors                    | 926 000 €   | En cours                                                          | 926 000 €   |           |           |          |  |
|                                                                                                   |                                                   | Création d'un sentier d'interprétation géologique sur le site de la plage aux ptérosaures                                                                      | OT Cahors SCL                   | 24 000€     | En cours                                                          | 24 000 €    |           |           |          |  |
|                                                                                                   |                                                   | Refonte du support vidéo de médiation du site de la plage aux ptérosaures                                                                                      |                                 | 5 000€      | À préciser                                                        |             | 5 000 €   |           |          |  |
|                                                                                                   | Pont Valentré (Cahors)                            | Mise en accessibilité du Pont Valentré                                                                                                                         | Ville de Cahors                 | 100 000 €   | Programmé                                                         | 100 000 €   |           |           |          |  |
|                                                                                                   |                                                   | Refonte scénographie lumineuse                                                                                                                                 | Ville de Cahors                 | A préciser  | A préciser                                                        |             |           |           |          |  |
|                                                                                                   | Musée Henri-Martin (Cahors)                       | Rénovation du musée Henri Martin                                                                                                                               | Ville de Cahors                 | 5 900 000 € | En cours                                                          | 5 900 000 € |           |           |          |  |
|                                                                                                   | Pech Merle (Cabrerets)                            | Réfection de la toiture terrasse                                                                                                                               | Commune de Cabrerets            | 336 000 €   | Programmé                                                         | 336 000 €   |           |           |          |  |
|                                                                                                   |                                                   | Accompagnement à l'élaboration de la stratégie de développement du site (projet culturel et scientifique, démarche qualité, gestion des flux, tarification...) |                                 | 60 000 €    | À préciser                                                        |             | 60 000 €  |           |          |  |
|                                                                                                   |                                                   | Restructuration de la scénographie de l'espace musée                                                                                                           |                                 | 400 000 €   | À préciser                                                        |             |           | 400 000 € |          |  |
|                                                                                                   | Maison du tourisme et du Vignoble de Puy-L'Evêque | Aménagement et scénographie                                                                                                                                    | CC Vallée du Lot et du Vignoble | 1 400 000 € | Marché de travaux en cours Scénographie stade APS                 | 200 000 €   | 600 000 € | 600 000 € |          |  |
|                                                                                                   |                                                   | Autres outils scénographiques vidéo scénographie du jardin                                                                                                     |                                 | 50 000 €    | Projet à définir en 2019                                          |             |           | 30 000 €  | 20 000 € |  |
|                                                                                                   |                                                   | Etude marketing Maison du Tourisme et du vignoble au sein de la destination                                                                                    |                                 | 5 000 €     | Cahier des charges pour presta extérieur + travail en régie CCVLV |             | 5 000 €   |           |          |  |

| Investissements sur la zone d'influence faisant appel au plan de soutien régional GSO ainsi qu'à d'autres dispositifs DTT ou dispositifs de droit commun et répondant à la cohérence du projet stratégique territorial |                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                         |                        |                                                 |                        |             |           |             |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|------------------------|-------------|-----------|-------------|-----------|
| Intitulé de l'objectif général                                                                                                                                                                                         | Localisation                                                                       | Intitulé de l'opération                                                                                                                                                                                                                                                                               | Maître d'ouvrage                                                                        | Coût prévisionnel (HT) | Etat d'avancement (foncier / étude faisabilité) | Calendrier réalisation |             |           |             | Remarques |
|                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                         |                        |                                                 | 2018                   | 2019        | 2020      | 2021        |           |
| Favoriser la redistribution des flux touristiques dans l'espace en consolidant l'offre de la zone d'influence                                                                                                          | Grand Cahors                                                                       | Réhabilitation de quais d'amarrage sur le linéaire navigable de la rivière Lot de Saint-Cirq-Lapopie à Luzech                                                                                                                                                                                         | Grand Cahors                                                                            | 211 251 €              | Programmé                                       | 211 251 €              |             |           |             |           |
|                                                                                                                                                                                                                        | Communes de l'AOC Cahors                                                           | Définition d'une stratégie oenotouristique                                                                                                                                                                                                                                                            | Grand Cahors, CC VLV, UIVC                                                              | 20 000€                | En cours                                        | 20 000 €               |             |           |             |           |
|                                                                                                                                                                                                                        | Grand Cahors                                                                       | Voie verte                                                                                                                                                                                                                                                                                            | SM pour l'aménagement des voies vertes                                                  | À définir              | À déterminer                                    |                        |             |           |             |           |
|                                                                                                                                                                                                                        | CC Vallée du Lot et du Vignoble                                                    | Voie verte                                                                                                                                                                                                                                                                                            | CC Vallée du Lot et du Vignoble                                                         | 2 400 000 €            | Programmé                                       | 2 400 000 €            |             |           |             |           |
|                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | SM pour l'aménagement des voies vertes                                                  | 4 150 000 €            | Programmé                                       |                        | 2 150 000 € |           | 2 000 000 € |           |
|                                                                                                                                                                                                                        | Grand Cahors                                                                       | Inventaire général du patrimoine                                                                                                                                                                                                                                                                      | Grand Cahors                                                                            | À déterminer           | Faisabilité                                     |                        |             |           |             |           |
|                                                                                                                                                                                                                        | Bouziès                                                                            | Aménagement d'un sentier d'interprétation du patrimoine du chemin de Halage de Bouziès                                                                                                                                                                                                                | À préciser                                                                              | 70 000 €               | À préciser                                      |                        | 70 000 €    |           |             |           |
| Renforcer le rayonnement et l'attractivité de la destination autour de l'identité Grand Site Occitanie                                                                                                                 | Ensemble de la zone d'influence                                                    | Programme de signalisation et totems GSO                                                                                                                                                                                                                                                              | Grand Cahors CCVLV Syndicat AOC Cahors                                                  | 439 726 €              | Marché d'étude en cours                         | 150 000 €              | 150 000 €   | 139 726 € |             |           |
| Se doter d'une stratégie numérique ambitieuse exploitant les nouveaux usages du digital au service de l'accueil, de la diffusion des flux touristiques et de la médiation du patrimoine ;                              | Lieux d'accueil des offices de tourisme et ensemble de la zone d'influence         | Stratégie numérique globale au service de la promotion de la destination et de la médiation du patrimoine (matériel d'acquisition et de production de contenu multimédia, reportages, support web, équipements interactifs, tablettes dynamiques, supports de visites immersifs / dématérialisés ...) | Démarche commune à l'échelle du périmètre de la zone d'influence                        | 200 000€               | A préciser                                      |                        |             |           |             |           |
| Doter la destination d'une gouvernance touristique performante et efficace                                                                                                                                             | Destination (périmètre final de mise en œuvre du service public touristique local) | Définition d'une stratégie de structuration touristique à l'échelle intercommunautaire                                                                                                                                                                                                                | Grand Cahors / CC Vallée du Lot et du Vignoble / CC Quercy Blanc / CC Lalbenque Limogne | 30 000 €               | Programmé                                       | 30 000 €               |             |           |             |           |



| Fonctionnement lié au pilotage, à l'animation et à la promotion du Grand Site Occitanie                                                                                                                                      |                                 |                                                                                                                                   |                                               |                   |                                                 |                        |           |           |           |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------|-------------------------------------------------|------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Intitulé de l'objectif général                                                                                                                                                                                               | Localisation                    | Intitulé de l'opération                                                                                                           | Maitre d'ouvrage                              | Coût prévisionnel | Etat d'avancement (foncier / étude faisabilité) | Calendrier réalisation |           |           |           | Remarques |
|                                                                                                                                                                                                                              |                                 |                                                                                                                                   |                                               |                   |                                                 | 2018                   | 2019      | 2020      | 2021      |           |
| Renforcer le rayonnement et l'attractivité de la destination autour de l'identité Grand Site Occitanie                                                                                                                       | Ensemble de la zone d'influence | Réalisation d'un plan marketing pour la destination incluant la stratégie commerciale groupes et affaires                         | OT Cahors-SCL Vallée du Lot                   | 15 000 €          | À préciser                                      |                        |           |           |           |           |
|                                                                                                                                                                                                                              |                                 | Développement d'une stratégie de contenus                                                                                         | OT Cahors-SCL Vallée du Lot & OT Lot Vignoble | 30 000 €          | À préciser                                      |                        |           |           |           |           |
| Diffuser localement une culture de l'accueil et de la qualité en poursuivant les démarches d'animation en direction des hébergeurs et des prestataires autour de la marque Grand Site Occitanie et du label Qualité Tourisme | Ensemble de la zone d'influence | Animation d'une démarche « ambassadeur Grand Site » auprès des professionnels                                                     | A déterminer                                  | À préciser        | À préciser                                      |                        |           |           |           |           |
|                                                                                                                                                                                                                              |                                 | Démarches d'animation en direction des hébergeurs et des prestataires en particulier vers l'obtention du label Qualité Tourisme ; | A déterminer                                  | À préciser        | À préciser                                      |                        |           |           |           |           |
| Améliorer l'accueil des publics en situation de handicap à travers une accompagnement à l'adaptation de l'offre, la création de supports de visite adaptés et l'aménagement des sites d'accueil.                             | Ensemble de la zone d'influence | Accompagnement à l'adaptation de l'offre et à la labellisation « tourisme et handicap »                                           | A déterminer                                  | À préciser        | À préciser                                      |                        |           |           |           |           |
|                                                                                                                                                                                                                              |                                 | Création de visites adaptées                                                                                                      |                                               | À préciser        | À préciser                                      |                        |           |           |           |           |
| Soutenir et développer les événements majeurs contribuant au rayonnement culturel et patrimonial des cœurs emblématiques du Grand Site                                                                                       | Cahors                          | 900 Cathédrale / UNSECO                                                                                                           | Ville de Cahors                               | A préciser        | Programmé                                       |                        |           |           |           |           |
|                                                                                                                                                                                                                              |                                 | Lot of Saveurs                                                                                                                    |                                               | 375 000 € / an    | Programmé                                       | 375 000 €              | 375 000 € | 375 000 € | 375 000 € |           |
|                                                                                                                                                                                                                              |                                 | Let's Dock                                                                                                                        |                                               | 180 000 € / an    | Programmé                                       | 180 000 €              | 180 000 € | 180 000 € | 180 000 € |           |
|                                                                                                                                                                                                                              |                                 | Cahors Plage                                                                                                                      |                                               | À préciser        | À préciser                                      |                        |           |           |           |           |
|                                                                                                                                                                                                                              |                                 | Cahors célèbre ses patrimoines                                                                                                    |                                               | À préciser        | À préciser                                      |                        |           |           |           |           |
|                                                                                                                                                                                                                              | Saint-Cirq-Lapopie              | Les médiévales de Saint-Cirq-Lapopie                                                                                              | Association Patrimoine et son Artisanat       | À préciser        | À préciser                                      |                        |           |           |           |           |
|                                                                                                                                                                                                                              | Puy-L'Evêque                    | L'Eté du Malbec                                                                                                                   | CC Vallée du Lot et du Vignoble               | 5 000 € / an      | Programmé                                       | 5 000 €                | 5 000 €   | 5 000 €   | 5 000 €   |           |
|                                                                                                                                                                                                                              |                                 | Le Temps des Guitares                                                                                                             | FDVI                                          | 5 000 € / an      | Programmé                                       | 5 000 €                | 5 000 €   | 5 000 €   | 5 000 €   |           |
| Assurer le suivi régulier du dispositif et organiser le pilotage des instances d'animation du Grand Site                                                                                                                     | Zone d'Influence du GSO         | Animation et coordination de la démarche GSO (1/2 ETP)                                                                            | Grand Cahors                                  | 100 000 €         | Programmé                                       | 25 000 €               | 25 000 €  | 25 000 €  | 25 000 €  |           |
|                                                                                                                                                                                                                              |                                 | Animation et coordination de la démarche GSO (1/2 ETP)                                                                            | CC VLV                                        | 100 000 €         | Programmé                                       | 25 000 €               | 25 000 €  | 25 000 €  | 25 000 €  |           |

## Annexe 2 : Constitution des instances de gouvernance

### Annexe 2.1 : Constitution du Comité Technique (COTECH)

| Structure partenaire                           | Contact             | Fonction                                                                        | Tel.                                         | Tel.           | Adresse                                                                                                                 |
|------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Communauté d'agglomération du Grand Cahors     | Aurélien MASSY      | Directeur du Développement                                                      | amssy@grandcahors.fr                         | 05 65 24 13 86 | 72 rue du Président Wilson<br>BP 80281<br>46000 CAHORS                                                                  |
|                                                | Catherine RIEHL     | Directrice du pôle aménagement                                                  | criehl@grandcahors.fr                        | 05 65 20 89 04 |                                                                                                                         |
|                                                | Céline JULIEN       | Directrice de l'Attractivité                                                    | cjulien@grandcahors.fr                       | 05 65 20 87 07 |                                                                                                                         |
|                                                | Gabriel FABLET      | Chef de Service Développement Touristique                                       | gfablet@grandcahors.fr                       | 05 65 24 13 83 |                                                                                                                         |
|                                                | Emilie HAUCK        | Chargée des politiques contractuelles                                           | ehauck@grandcahors.fr                        | 05 65 24 13 12 |                                                                                                                         |
|                                                | Magali GOSSE        | Directrice de la prospective                                                    | mgosse@grandcahors.fr                        | 05 65 24 13 12 |                                                                                                                         |
| Ville de Cahors                                | Anne-Laure CZAPLA   | Directrice du pôle culture                                                      | alczapla@mairie-cahors.fr                    | 05 65 20 88 58 | 73 Boulevard Léon Gambetta<br>46000 Cahors                                                                              |
|                                                | Laure COURGET       | Conservatrice en Chef du Patrimoine                                             | courget@mairie-cahors.fr                     | 05 65 20 88 91 |                                                                                                                         |
| CC de la Vallée du Lot et du Vignoble          | Nathalie LAPORTE    | Directrice Aménagement Urbanisme Tourisme                                       | n.laporte@ccvlv.fr                           | 05 65 36 06 14 | 13 Avenue de la Gare<br>46700 Puy-l'Évêque                                                                              |
| OT Cahors / Saint-Cirq-Lapopie / Vallée du Lot | Clémence PAYROT     | Directrice                                                                      | cpayrot@tourisme-cahors.fr                   | 05 65 53 20 82 | Place François Mitterrand - CS 40162<br>46003 CAHORS Cedex                                                              |
| OT Lot Vignoble                                | Sarah CROZEMARIE    | Directrice                                                                      | s.crozemarie@tourisme-lot-vignoble.com       | 05 65 36 06 17 | 12 Grand rue<br>46700 Puy-l'Évêque                                                                                      |
| Région Occitanie                               | Hervé ALBERI        | Directeur du tourisme et du thermalisme                                         | herve.alberi@laregion.fr                     | 05 61 39 65 50 | 22 bd du maréchal Juin<br>31406 Toulouse Cedex 9                                                                        |
|                                                | Patrick DESFORGES   | Chef de Projet Grands Sites Occitanie                                           | patrick.desforges@laregion.fr                | 05 61 13 55 30 |                                                                                                                         |
|                                                | Candice SOUBERYAN   | Chargée de mission Grands Sites Occitanie                                       | candice.souberyan@laregion.fr                | 05 61 13 55 30 |                                                                                                                         |
| DREAL Occitanie                                | Henri PELLINET      | Inspecteur des site – Chargé de mission territorial 46<br>Référént Grands Sites | henri.pellinet@developpemnet-durable.gouv.fr | 05 61 58 65 36 | Direction de l'Aménagement<br>Département Sites et Paysages<br>1 rue de la Cité Administrative<br>31 074 Toulouse Cedex |
| Syndicat mixte du Bassin du Lot                | Marie-Hélène PRIVAT | Directrice                                                                      | mh.privat@valleedulot.com                    | 05 65 53 99 38 | 297 rue Saint Gély<br>46000 Cahors                                                                                      |
| CAUE du Lot                                    | Matthieu LARRIBE    | Directeur                                                                       | mlcaue46@wanadoo.fr                          | 05 65 30 14 35 | 4 Chemin de Ste-Valérie<br>46000 Cahors                                                                                 |
| ADT du Lot                                     | Pierre LAGACHE      | Directeur                                                                       | pierre.lagache@tourisme-lot.com              | 05 65 35 81 93 | 150 Rue des Carmes<br>46000 Cahors                                                                                      |
| Département du Lot                             | Alain AFFRAY        | Directeur du pôle patrimoine et cadre de vie                                    | alain.affray@lot.fr                          | 05 65 53 43 10 | Avenue de l'Europe<br>BP 291<br>46005 Cahors cedex 9                                                                    |
| CCI du Lot                                     | Anne SIMON          | Chargée de mission tourisme                                                     | anne.simon@lot.cci.fr                        | 05 65 20 35 28 | 107 Quai Cavaignac - CS 10079<br>46002 CAHORS CEDEX 9                                                                   |
| Centre Préhistorique du Pech Merle             | Bertrand DEFOID     | Directeur du développement touristique et culturel                              | bertrand.fois@pechmerle.com                  | 05 65 31 05 27 | Centre de Préhistoire du Pech Merle<br>46330 Cabrerets                                                                  |
| PNR des Causses du Quercy                      | Vincent BIOT        | Chargé de mission tourisme                                                      | jchoukroun@parc-causses-du-quercy.org        | 05 65 24 20 50 | 11 Rue Traversière<br>46240 Labastide-Murat                                                                             |

### Annexe 2.1 : Constitution du Comité de Pilotage (COFIL)

| Structure partenaire                                      | Contact                   | Fonction                                                                     | Tel.                              | Tel.           | Adresse                                                                           |
|-----------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Région Occitanie                                          | Jean-Louis GUILHAUMON     | Vice-Président en charge de l'Economie Touristique et du Thermalisme         | jean-louis.guilhaumon@laregion.fr | 05 61 33 54 70 | 22 bd du maréchal Juin<br>31406 Toulouse Cedex 9                                  |
| Département du Lot                                        | Serge RIGAL               | Président du Département du Lot                                              | cabinet-president@lot.fr          | 05 65 53 40 08 | Avenue de l'Europe<br>BP 291<br>46005 Cahors cedex 9                              |
| Communauté d'agglomération du Grand Cahors                | Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE | Président du Grand Cahors et Maire de Cahors                                 | cfargues@mairie-cahors.fr         | 05 65 20 89 00 | 72 rue du Président Wilson<br>BP 80281<br>46000 CAHORS                            |
| Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble | Serge BLADINIERES         | Président                                                                    | lot.vignoble@ccvfv.fr             | 05 65 36 06 06 | 13 Avenue de la Gare<br>46700 Puy-l'Évêque                                        |
| OT Cahors / Saint-Cirq-Lapopie / Vallée du Lot            | Michel SIMON              | Président de l'OT, Vice-Président à l'aménagement l'urbanisme et le tourisme | jconduche@mairie-cahors.fr        | 05 65 20 89 00 | Villa Cahors Malbec - Place François Mitterrand<br>CS 40162<br>46003 CAHORS Cedex |
| Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble | Martial STAMBOULI         | Vice-Président à l'aménagement et à l'urbanisme                              | lot.vignoble@ccvfv.fr             | 05 65 36 06 06 | 13 Avenue de la Gare<br>46700 Puy-l'Évêque                                        |
| OT Lot Vignoble                                           | Jean-Marie OUSTRY         | Président de l'OT, Vice-Président à l'aménagement l'urbanisme et le tourisme | oustry.jean-marie@orange.fr       | 05 65 36 06 17 | 12 Grand rue<br>46700 Puy-l'Évêque                                                |
| Commune de Saint-Cirq-Lapopie                             | Gérard MIQUEL             | Maire                                                                        | mairiestcirqlapopie@wanadoo.fr    | 05 65 31 24 14 | Le Bourg<br>46330 Saint-Cirq-Lapopie                                              |
| Communes de Puy L'Evêque                                  | Serge GUERIN              | Maire                                                                        | mairie@puy-leveque.fr             | 05 65 30 81 45 | 1 Pl. de la Truffière<br>46700 Puy-l'Évêque                                       |
| Commune de Cabrerets                                      | Dominique SEGOND          | Maire                                                                        | mairie@cabrerets.fr               | 05 65 31 26 61 | Le Bourg<br>46330 Cabrerets                                                       |

**Annexe 3 : Périmètres des Cœurs Emblématiques et sites de visite majeurs**

